



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/52/3  
5 août 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-deuxième session

Genève, 3-14 octobre 2005

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS À L'ÉCHELLE  
DE LA CNUCED: QUATRIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE\***

Rapport du secrétariat de la CNUCED

**Résumé**

Dans ses conclusions concertées 476 (L) du 17 octobre 2003, le Conseil du commerce et du développement a demandé instamment au secrétariat de continuer de lui faire rapport à ses sessions ordinaires sur les activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, y compris les activités se rapportant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et a souligné la nécessité pour la CNUCED de continuer de contribuer à l'examen par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale de l'exécution du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Le présent rapport, élaboré en application de cette décision, vise à aider le Conseil dans son examen annuel des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action dans les domaines relevant de la compétence et du mandat de la CNUCED. Il souligne qu'il importe de maintenir un dialogue permanent entre les PMA et leurs partenaires de développement pour renforcer l'impact des activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED concernant les perspectives de ces pays en matière de commerce et de développement. Il met en exergue la nécessité a) de garantir la prévisibilité et la stabilité des ressources extrabudgétaires, b) d'harmoniser les prescriptions en matière d'établissement de rapports financiers et de vérification des comptes par les donateurs et les organismes de financement, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, c) de veiller à la mobilisation de toutes les parties prenantes et de tous les acteurs du développement, aux niveaux national et international, condition *sine qua non* d'une application réussie du Programme d'action et d) de renforcer les liens et la synergie entre les activités d'analyse de la CNUCED et ses activités opérationnelles, tout en améliorant la coordination à l'échelle du secrétariat. Le rapport souligne que les demandes des PMA concernant les programmes et projets d'assistance technique devraient être fondées sur une évaluation critique de leurs lacunes et de leurs besoins. Il faudrait donc poursuivre les efforts visant à renforcer la capacité des PMA à s'approprier les programmes et projets et faire en sorte que les programmes de coopération technique répondent à la demande de ces pays et ne soient pas dictés par les exigences des donateurs.

\* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée pour des raisons techniques.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction.....	3
I. RECHERCHE ET ANALYSE DES POLITIQUES.....	4
II. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	6
A. Commerce international et produits de base.....	7
Produits de base.....	7
Négociations et diplomatie commerciales.....	8
Droit et politique de la concurrence et de la consommation.....	9
Commerce et développement durable.....	10
Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés .....	10
B. Infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale.....	11
Renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce des PMA.....	11
TrainForTrade .....	12
Facilitation du commerce et des transports.....	13
Automatisation des douanes: SYDONIA.....	13
Le SIAM et les PMA.....	14
Les TIC au service du développement .....	14
C. Investissement et développement des entreprises.....	15
D. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).....	16
III. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES RÉSULTATS OBTENUS ET DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	16
Conclusions.....	20

## Introduction

1. Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>1</sup> comprend des buts et objectifs spécifiques organisés en sept engagements<sup>2</sup> et mesures correspondantes à prendre par les PMA et leurs partenaires de développement. Le Programme d'action comprend aussi des arrangements concernant le suivi, l'examen et la surveillance des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. Le paragraphe 14 du Programme d'action souligne que «si les PMA doivent assumer pleinement et librement la maîtrise de la conception et de l'élaboration de politiques nationales [...], l'exécution dans son intégralité du Programme d'action relève de la responsabilité partagée de ces pays et de leurs partenaires de développement». À cet égard, comme l'indique le paragraphe 4, le Programme d'action «jette les bases d'un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays, à mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, et à leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale». La mobilisation des parties intéressées et des acteurs du développement aux fins de la mise en œuvre effective des mesures et engagements énoncés dans le Programme d'action est essentielle pour garantir la réalisation des objectifs et pour revitaliser et renforcer le partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement.

2. Conformément au paragraphe 114 du Programme d'action, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 59/244, «de procéder à l'examen approfondi [à mi-parcours] de la mise en œuvre du Programme d'action en 2006, à sa soixante et unième session, en ayant présentes à l'esprit les dispositions de sa résolution 57/270B, en date du 23 juin 2003<sup>3</sup>, suivant des modalités à déterminer». Le présent rapport et les rapports précédents<sup>4</sup> sur les activités en faveur des pays les moins avancés à l'échelle de la CNUCED font partie de la contribution de la CNUCED à l'examen à mi-parcours. Le présent rapport devrait également aider le Conseil dans son examen annuel, à sa cinquante-deuxième session, de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action.

3. Dans le cadre de sa contribution à l'application du Programme d'action, la CNUCED a entrepris, dans les limites de son mandat et de ses domaines de compétence, un certain nombre d'activités portant sur des questions qui intéressent les PMA. En 2004, le secrétariat s'est

---

<sup>1</sup> A/CONF.191/11.

<sup>2</sup> Les sept engagements sont: i) encourager une action axée sur la population; ii) veiller à la bonne gouvernance aux niveaux national et international; iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; iv) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation; v) renforcer le rôle du commerce dans le développement; vi) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; et vii) mobiliser des ressources financières.

<sup>3</sup> La résolution 57/270B du 23 juin 2003 est intitulée «Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social».

<sup>4</sup> TD/B/48/16, TD/B/49/6 et TD/B/50/3.

notamment consacré à des travaux de recherche et d'analyse des politiques, à la création de consensus et à des activités de coopération technique concernant un large éventail de questions relatives au commerce et au développement qui intéressent les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

## I. RECHERCHE ET ANALYSE DES POLITIQUES

4. Le rapport de la CNUCED intitulé *Les pays les moins avancés* est la principale publication résultant des travaux de recherche et d'analyse des politiques entrepris par le secrétariat sur les PMA. La décision de la onzième session de la Conférence (CNUCED XI) de poursuivre, par le biais des éditions annuelles de ce rapport, «l'examen des causes de la diminution de la part des PMA dans le commerce mondial ainsi que des liens entre le commerce, la croissance et la réduction de la pauvreté, afin de trouver des solutions à long terme à ces problèmes» est une décision importante et ambitieuse. Ambitieuse parce que des rapports analytiques de ce type supposent des recherches approfondies et la collecte de données statistiques fiables, deux tâches qui demandent beaucoup de ressources, compte tenu en particulier qu'on ne dispose pas de données suffisantes sur les PMA. Une autre décision de la Conférence invitant la CNUCED à entreprendre des travaux sur les pays en développement de transit ainsi que les petits pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable devrait également se traduire par du travail supplémentaire pour le secrétariat, notamment sous la forme d'activités analytiques et opérationnelles. Pour pouvoir donner suite à ces décisions, il faut, entre autres, disposer de ressources qui soient à la hauteur de la tâche. Il importe également de renforcer les efforts déjà déployés pour créer des synergies et des complémentarités entre le travail analytique de la CNUCED et ses activités opérationnelles.

5. La publication intitulée *Les pays les moins avancés – Rapport 2004* met l'accent sur le lien entre commerce international et réduction de la pauvreté et sur les politiques nationales et internationales qui, correctement combinées, peuvent améliorer les résultats socioéconomiques des PMA. Par son évaluation de la relation entre commerce et pauvreté, il apporte une contribution au débat actuel sur la question. Il améliore la compréhension des processus complexes de développement et contribue à la conception de politiques et stratégies de réduction de la pauvreté appropriées. Il offre également une analyse approfondie des résultats économiques récents des PMA et de l'étendue et de la gravité de la pauvreté dans ces pays, pauvreté qui persiste, voire s'aggrave. À l'heure actuelle, alors que 50 % des habitants de ces pays vivent avec moins de 1 dollar par jour et 80 % avec moins de 2 dollars par jour, la pauvreté reste généralisée. Si la tendance actuelle se poursuit, le nombre d'habitants de PMA vivant avec moins de 1 dollar par jour devrait passer de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2015. En outre, les indicateurs sociaux ne sont pas encourageants et la plupart des PMA sont loin de pouvoir atteindre les objectifs de développement humain énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ainsi, seuls 11 PMA sur les 49 pour lesquels on dispose de données sont sur la voie de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

6. Les principaux messages du rapport sont les suivants: a) il est extrêmement difficile de réduire la pauvreté dans les PMA et de stimuler le développement de ces pays et il faudra redoubler d'efforts pour s'attaquer au problème profond et persistant du sous-développement et de la pauvreté auquel sont confrontés ces pays; b) les politiques menées actuellement au niveau national comme au niveau international ne suffisent pas à relever les défis que posent le

développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA; c) il existe d'autres options constructives qui reposent sur les processus mondiaux et nationaux existants et font du commerce international un mécanisme plus efficace pour favoriser le développement et réduire la pauvreté dans les PMA.

7. À cet égard, l'édition 2004 du rapport sur les PMA préconise l'adoption d'une stratégie de développement en trois volets. Premièrement, une stratégie de développement doit permettre non seulement d'intégrer le commerce dans la réduction de la pauvreté, mais aussi d'intégrer les questions de commerce comme de développement dans les efforts de lutte contre la pauvreté. Cela suppose un développement équilibré fondé sur l'augmentation de la productivité agricole, l'industrialisation stimulée par les exportations, la diversification par le biais de la gestion des ressources minières et le recours à des technologies à fort coefficient de main-d'œuvre. Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer le régime commercial international de manière à réduire les obstacles internationaux au développement des PMA. Pour ce faire, il pourrait s'avérer nécessaire d'aborder des questions dépassant le cadre des compétences de l'OMC, comme la dépendance à l'égard des produits de base et ses liens avec l'extrême pauvreté, ou la suppression rapide dans les pays de l'OCDE des mesures de soutien agricole et ses effets négatifs sur les exportations des PMA. De même, les initiatives visant à renforcer la transparence, au niveau international, de la génération et de l'utilisation des recettes tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais dans les PMA méritent une attention particulière. Ces mesures et initiatives, tout comme les mesures prises au niveau international pour réduire la vulnérabilité aux fluctuations brutales des prix, y compris la possibilité de lier les paiements de la dette au prix des produits de base et l'amélioration de l'aide au développement, en qualité comme en quantité, devraient être examinées avec attention. Troisièmement, le rapport souligne qu'il est extrêmement urgent de fournir un appui financier et technique pour renforcer les capacités des PMA en matière de production et de commerce. Il s'agit là d'un domaine qui suppose une action de grande envergure au niveau international.

8. Dans le cadre de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenu à Maurice en janvier 2005, la CNUCED a publié une étude intitulée *Is a Special Treatment of Small Island Developing States Possible?*<sup>5</sup>. Cette publication, lancée lors de la Conférence, étudie trois questions particulièrement importantes pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade: a) l'érosion de l'accès préférentiel aux marchés, l'un des problèmes les plus difficiles auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement; b) l'importance de la relation entre commerce et environnement dans le contexte de l'objectif vital qu'est la diversification des économies insulaires; c) la question de la définition des petits États insulaires en développement et la nécessité de disposer de critères pour renforcer la crédibilité de l'ONU dans son action en faveur de ces États. Il est urgent de créer un consensus international afin de mettre en place de nouveaux types de mesures préférentielles en faveur des petits États insulaires en développement. Il est également important de veiller à ce que de réelles mesures soient prises pour élaborer une meilleure définition de cette catégorie d'États. Les conclusions des travaux de recherche et d'analyse présentées dans la publication laissent entendre que, du fait de leur vulnérabilité aux facteurs extérieurs, les petits États insulaires en développement ont besoin d'un traitement spécial afin qu'on les aide à devenir plus résistants.

---

<sup>5</sup> UNCTAD/LDC/2004/1.

C'est pourquoi il faudrait examiner plus avant la possibilité d'accorder à ce groupe de pays un traitement plus favorable dans le cadre du système commercial multilatéral ou dans le domaine du financement du développement.

9. Le rapport sur l'Afrique préparé par le secrétariat en 2004, intitulé *Endettement viable, oasis ou mirage?*<sup>6</sup>, présente une analyse technique de la gravité et de l'ampleur de la dette extérieure des pays africains dans le contexte des OMD. Le rapport recommande une annulation totale de la dette pour les pays les plus pauvres ou l'application de nouveaux critères de viabilité de l'endettement qui offriraient une solution durable au surendettement du continent. Il appelle aussi l'attention sur le fait que les problèmes d'endettement et les besoins en ressources de l'Afrique sont intimement liés à la capacité d'accumulation de capital et de croissance des pays du continent. La décision prise récemment par les pays du G8 d'annuler la totalité de la dette multilatérale des pays les plus pauvres est un pas vers l'allègement du fardeau de la dette pour ces pays. Le rapport souligne une fois de plus qu'il faudrait doubler le montant de l'aide publique au développement (APD) versée au continent, argument avancé également dans les rapports récents du projet Objectifs du Millénaire et de la Commission économique pour l'Afrique. L'intention affichée par l'Union européenne de doubler le montant de l'APD versée aux pays pauvres va également dans le sens de la recommandation de la CNUCED.

## II. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

10. Le renforcement effectif et durable des capacités des pays (tels que les PMA) qui souffrent de problèmes de développement structurels et étroitement liés est une tâche complexe et ardue. Le renforcement des capacités – en particulier le développement des ressources humaines et institutionnelles des PMA – doit donc être considéré dans une perspective à long terme. Ces dernières années, la demande de programmes de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED a connu une augmentation régulière, et le secrétariat, les donateurs qui financent ces activités et les pays bénéficiaires eux-mêmes ont déployé tous leurs efforts en réponse à cette augmentation. Toutefois, l'écart entre la demande d'assistance et les ressources disponibles continue d'empêcher le secrétariat de répondre effectivement et rapidement aux requêtes. Cet écart doit être comblé aussi vite que possible pour répondre aux besoins des PMA en renforçant la mise en œuvre des activités analytiques et opérationnelles relatives aux questions les plus essentielles pour eux. En outre, il importe de redoubler d'efforts pour veiller à ce que l'exécution des activités de coopération technique et de renforcement des capacités soit davantage gouvernée par la demande, et non par l'offre, et pour renforcer la capacité des pays bénéficiaires de s'approprier les programmes.

11. Les activités de coopération technique de la CNUCED portent notamment sur le développement des ressources humaines et le renforcement des institutions, ainsi que sur le renforcement des capacités dans les domaines de la formulation des politiques et des négociations relatives au commerce, à l'investissement, à l'infrastructure des services aux fins du développement et à l'efficacité commerciale et autres questions connexes.

---

<sup>6</sup> UNCTAD/GDS/AFRICA/2004/1.

## **A. Commerce international et produits de base**

12. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités menées dans les PMA dans le domaine du commerce international et des domaines connexes couvrent les questions suivantes: produits de base; négociations et diplomatie commerciales; politique et législation de la concurrence et de la consommation; commerce, environnement et développement; Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

### ***Produits de base***

13. Reconnaissant le rôle essentiel des produits de base dans l'économie des PMA, le Programme d'action souligne l'importance de la diversification, afin d'atténuer les effets négatifs de la baisse brutale des cours mondiaux des produits de base sur le développement global des PMA. De même, le paragraphe 100 du Consensus de São Paulo souligne la nécessité de «formuler des stratégies et des politiques pour répondre aux problèmes qui se posent sur ces marchés, y compris celui d'une offre excédentaire, et à tenir compte des liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, notamment la réduction de la pauvreté», en mettant l'accent sur l'amélioration de «la compétitivité de ce secteur de manière à favoriser la diversification, la valeur ajoutée et une participation plus effective à la chaîne d'approvisionnement». À cette fin, la CNUCED a entrepris en 2004 plusieurs activités, notamment le lancement de projets, l'organisation d'ateliers et la publication d'ouvrages sur des questions relatives aux produits de base, l'accent étant mis sur les PMA. Le secrétariat a aussi mis en place des projets et mécanismes spécifiques concernant l'information sur les produits de base et la transparence des marchés. On peut citer pour exemple des projets portant sur le développement fondé sur les produits de base et la diversification, la production durable de coton en Afrique de l'Ouest, l'industrie minière et la pauvreté en Tanzanie, ainsi que d'autres projets visant à améliorer l'accès aux marchés des petits agriculteurs des PMA africains et des projets destinés à identifier, analyser et quantifier le coût de l'application des règles sanitaires et phytosanitaires pour un certain nombre de PMA africains concernant l'agroalimentaire et les fruits tropicaux. Dans ces domaines, la coopération avec d'autres organisations, en particulier avec le Comité consultatif international du coton, le Fonds commun pour les produits de base et d'autres acteurs des secteurs public et privé qui offrent, dans leurs domaines de compétence respectifs, un appui et des contributions à la mise en œuvre des différentes activités, constitue une aide précieuse. De même, pour disposer d'informations stratégiques et commerciales à jour concernant les principaux secteurs de produits de base, la CNUCED a conçu et mis au point le portail INFOCOMM ([www.unctad.org/infocomm](http://www.unctad.org/infocomm)). En 2004, des analyses portant sur 20 secteurs de produits de base étaient consultables en ligne. La plupart (bananes, noix de cajou, jute, riz, sucre, thé, bois, etc.) intéressent directement les exportations de nombreux PMA.

14. Dans l'esprit du paragraphe 68 du Programme d'action et conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à ses quarante-neuvième session ordinaire et trentième réunion directive, la CNUCED, en collaboration avec le Fonds commun pour les produits de base et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a élaboré un projet concernant l'assurance qualité et la consolidation de la compétitivité à l'exportation des fruits tropicaux dans les PMA d'Afrique. L'objectif est de contribuer à l'amélioration des capacités d'exportation et de la compétitivité des PMA africains en renforçant les capacités humaines et institutionnelles en matière d'assurance qualité et de

certification pour les exportations de fruits tropicaux. Ce projet contribuera aussi aux efforts de diversification horizontale et verticale des PMA, y compris en ce qui concerne la transformation et le conditionnement des fruits tropicaux au niveau local, en améliorant la position concurrentielle de ces pays et en créant des centres de démonstration. Le financement est assuré par le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base et par le Gouvernement suédois. La mise en œuvre du projet devrait commencer dès la signature d'un accord entre le Fonds commun, la CNUCED et la FAO.

### *Négociations et diplomatie commerciales*

15. Plusieurs PMA, individuellement ou en groupe, ont bénéficié de l'appui de la CNUCED dans des domaines comme le Programme de travail de Doha de l'OMC, les politiques commerciales et les négociations dans le domaine des services, les négociations commerciales entre pays en développement, les négociations commerciales ACP-Union européenne, l'adhésion à l'OMC, le règlement des différends et le Système généralisé de préférences (SGP) et autres préférences commerciales. Dans ces domaines, la CNUCED a entrepris d'importantes activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, avec l'appui financier de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et du Programme des Nations Unies pour la population (PNUD) entre autres. Ainsi, six PMA<sup>7</sup> ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre du JITAP<sup>8</sup> en vue de leur intégration dans le système commercial multilatéral. Il s'agissait, entre autres, d'appuyer l'organisation de réunions nationales de comités interinstitutionnels, d'évaluer les implications de l'«ensemble des résultats de juillet» de l'OMC et de préparer les négociations approfondies qui sont prévues. Le Bhoutan, le Cap-Vert, l'Éthiopie, la République démocratique populaire lao, le Soudan et le Yémen ont bénéficié d'une assistance dans le cadre de leur adhésion à l'OMC. Cette assistance comprenait: la fourniture de conseils sur des questions de fond ou de procédure, y compris sous la forme de simulations des réunions du Groupe de travail de l'accession de l'OMC; la formation de responsables aux questions relevant de l'OMC, notamment par le biais de sessions de formation intensives organisées à l'intention des membres des équipes de négociation à Genève et dans les capitales sur la façon d'aborder les réunions du Groupe de travail; l'achat de matériel informatique; la fourniture de services de consultants dans des domaines spécifiques pour aider l'équipe de négociation.

16. Les PMA ont aussi bénéficié d'activités spéciales d'appui dans le domaine du commerce des services, portant notamment sur les questions suivantes: l'évaluation du commerce des services; les subventions et mesures de sauvegarde d'urgence; la poursuite du débat international sur les négociations de l'AGCS concernant le mode 4 (mouvement de personnes physiques pour la prestation de services). Plusieurs PMA ont également reçu une aide pour a) tirer davantage parti des opportunités et des préférences commerciales qui leur sont offertes en vertu des arrangements préférentiels existants, comme le SGP, le régime commercial de Cotonou et d'autres arrangements bilatéraux, grâce à une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise

---

<sup>7</sup> Bénin, Burkina Faso, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

<sup>8</sup> Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains.



de ces arrangements de la part des responsables gouvernementaux et du secteur des entreprises; b) améliorer leur compréhension des règles d'origine préférentielles ou non préférentielles et renforcer leurs capacités en matière de formulation et de négociation des règles d'origine; c) formuler des stratégies commerciales en réponse à l'évolution du système commercial international. Les PMA ont bénéficié de conseils techniques fournis aux pays africains concernant l'évaluation des implications de l'«ensemble des résultats de juillet» de l'OMC, dans le cadre de la réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs commerciaux et des responsables africains organisée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le PNUD. Le Bénin, le Cambodge, la Guinée, le Mali et la République démocratique populaire lao ont bénéficié d'une aide supplémentaire sous la forme de cours de formation, de séminaires et d'ateliers ainsi que sous la forme d'un enseignement à distance organisé au niveau régional dans des domaines tels que l'agriculture, le commerce des services, l'«ensemble de résultats de juillet» et l'appui national à l'agriculture dans le cadre des négociations commerciales de l'OMC. La CNUCED a aussi contribué à l'élaboration d'instruments tels que TRAINS/WITS (Trade Analysis and Information System/World Integrated Trade Solution) et le modèle ATPSM (modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles). Ce dernier peut être utilisé pour quantifier les effets économiques de l'évolution des politiques commerciales dans l'agriculture. Il comprend des données commerciales détaillées pour 43 des 50 PMA. Différentes études, y compris l'analyse de l'impact des diverses propositions de l'OMC, ont été menées. Dix-huit PMA<sup>9</sup> ont bénéficié de l'ATPSM et les responsables et experts de plusieurs capitales ont reçu une formation concernant son utilisation.

### ***Droit et politique de la concurrence et de la consommation***

17. Dans le domaine de la politique de la concurrence, la CNUCED a, au cours des dernières années, élaboré et lancé des programmes de renforcement des capacités dans les domaines du droit et de la politique de la concurrence qui sont aussi adaptés aux besoins des PMA. Ces programmes aident les pays intéressés à élaborer dans les domaines du commerce et de l'investissement des stratégies qui visent à faciliter leur intégration économique et sociale dans l'économie mondiale en les aidant à tirer le meilleur parti possible de la libéralisation du commerce et des investissements, tout en faisant face aux pratiques anticoncurrentielles et aux déficiences du marché. Les activités ont été conçues pour renforcer les ressources humaines et les capacités en matière d'élaboration des politiques et pour permettre aux institutions concernées des PMA de formuler et d'appliquer la législation et les politiques de la concurrence. Dix-neuf PMA<sup>10</sup> ont demandé et reçu une assistance technique de la part de la CNUCED en vue de l'élaboration et de l'application du droit et de la politique de la concurrence. La CNUCED a aussi fourni des conseils spécialisés pour l'élaboration de la méthodologie à utiliser pour évaluer l'impact des pratiques anticoncurrentielles sur les consommateurs en Afrique, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation internationale des consommateurs.

---

<sup>9</sup> Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Cambodge, Cap-Vert, Éthiopie, Malawi, Népal, Ouganda, Samoa, Sénégal, Soudan, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Vanuatu, Yémen et Zambie.

<sup>10</sup> Angola, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Malawi, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Tchad et Zambie.

### ***Commerce et développement durable***

18. Les PMA ont continué de bénéficier des activités de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement. En 2004, dans ce cadre, plusieurs PMA ont participé à un atelier de formation sur l'évaluation intégrée à l'intention des pays africains, organisé à Nairobi (Kenya), ainsi qu'à un atelier intitulé «Renforcement de la coordination des politiques relatives aux questions de commerce et d'environnement – mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux contenant des mesures liées au commerce», qui s'est tenu à Phnom Penh (Cambodge). En outre, un séminaire régional sur le commerce, l'environnement et le développement, organisé par l'Équipe spéciale à l'intention des pays africains lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe) s'est tenu à Luanda (Angola). L'Équipe spéciale vient de lancer une nouvelle série d'activités afin d'aider trois pays d'Afrique de l'Est, dont l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, à élaborer des normes sur l'agriculture biologique qui soient reconnues par l'Union européenne comme équivalentes à ses normes en la matière, afin de faciliter les exportations vers l'Europe. Ces activités sont mises en œuvre en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

19. Dans le cadre du projet consacré au renforcement des capacités en vue d'améliorer l'élaboration des politiques et les négociations sur les questions clés en matière de commerce et d'environnement, des PMA (y compris le Bangladesh et le Cambodge) et plusieurs petits États insulaires en développement ont bénéficié d'activités portant essentiellement sur a) la libéralisation des biens et services environnementaux; b) les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés de produits agricoles spécifiques, y compris les produits biologiques d'Amérique centrale et des Caraïbes, et les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés des exportations de cuir et de chaussures, de produits électriques et électroniques et de produits horticoles des pays asiatiques en développement.

20. Au niveau national, l'Ouganda a bénéficié d'une assistance technique en matière de promotion du commerce et de l'investissement dans le domaine des ressources biologiques, s'agissant en particulier de la commercialisation durable des services et des produits naturels proposés par le pays, de l'amélioration des revenus des communautés rurales, de la diversification de la gamme des exportations et de la contribution à la croissance économique du pays. La CNUCED, avec l'appui financier de la Norvège, contribue également à la conception d'un Mécanisme pour un développement propre (MDP) dans les PMA. La phase pilote du projet, qui se déroule en Tanzanie, répond aux objectifs suivants: a) élaborer, publier et promouvoir un guide destiné à favoriser les investissements au titre du MDP en Tanzanie; b) organiser une réunion consultative sur le MDP à l'intention des acteurs nationaux (organes gouvernementaux, organismes d'aide au développement, secteur privé, ONG, universitaires); c) proposer un cours de formation en ligne sur le MDP pour informer et former les parties intéressées en Tanzanie; d) étudier la possibilité d'étendre le projet pilote à d'autres PMA.

### ***Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés***

21. L'objectif global du Cadre intégré est d'offrir un appui aux PMA dans leurs activités commerciales et connexes, y compris en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Le programme pilote, qui concernait au départ trois PMA (Cambodge,

Madagascar et Mauritanie), a été sensiblement élargi et porte maintenant sur 28 PMA<sup>11</sup>. En 2005, le Cadre intégré devrait concerner jusqu'à 30 pays. La CNUCED, en collaboration avec les principaux organismes participant au Cadre intégré, a apporté d'importantes contributions à la réalisation et au suivi des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) de la Banque mondiale. Des EDIC ont été lancées pour 22 PMA concernés par le Cadre intégré et des ateliers de validation ont été organisés à ce jour dans 12 pays<sup>12</sup>. Par ailleurs, des réunions de mise en œuvre auxquelles ont participé les donateurs se sont tenues au Burundi, au Cambodge, à Madagascar, en Mauritanie, au Népal et au Sénégal. Pour veiller à ce que ces pays s'approprient véritablement le Cadre intégré, il a été jugé nécessaire d'aider les nouveaux pays bénéficiaires à jeter les bases de la participation et à renforcer leur capacité de prendre en main les programmes en organisant des activités préparatoires. L'appropriation par les pays du Cadre intégré est considérée par toutes les parties prenantes comme essentielle pour la mise en œuvre effective et le succès du Cadre. Un rapport distinct, qui prendra la forme de documents de séance et portera notamment sur les activités entreprises récemment par le secrétariat, sera remis au Conseil dans le cadre de son examen du Cadre.

## **B. Infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale**

22. Les activités entreprises par la CNUCED dans ce domaine ont porté sur des questions telles que le renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce, TrainForTrade, la facilitation du commerce, la modernisation des douanes et SYDONIA (système douanier automatisé), SIAM (système d'informations anticipées sur les marchandises) et les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement.

### ***Renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce des PMA***

23. En 2004, les organismes d'appui au commerce de PMA d'Asie ont reçu un soutien dans le cadre de deux projets de coopération technique<sup>13</sup> financés par le Gouvernement japonais. Le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao ont participé à un atelier régional de formation sur l'utilisation d'Internet aux fins de l'efficacité du commerce international, organisé à Bangkok du 16 au 19 novembre 2004 à l'intention de hauts responsables d'organismes d'appui au commerce de la région Asie-Pacifique. Au niveau national, la République démocratique populaire lao a bénéficié d'une mission de conseil, d'un

---

<sup>11</sup> Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Yémen et Zambie.

<sup>12</sup> Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Népal, Sénégal et Yémen.

<sup>13</sup> «Narrowing the Digital Divide for Small and Medium-Size Enterprises in International Trade and Electronic Commerce» (Réduction de la fracture numérique dont souffrent les PME dans les domaines du commerce international et du commerce électronique) et «Strengthening the Capacity of the TSIs and SMEs in Asian LDCs» (Renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce et des PMA dans les PMA d'Asie).

atelier de formation au commerce électronique destiné aux managers et d'un séminaire de sensibilisation au commerce électronique organisé à l'intention de hauts responsables à Vientiane du 12 au 15 octobre 2004.

24. La CNUCED a également élaboré des manuels de formation sur le commerce électronique ainsi que l'ouvrage *Use of the Internet for Efficient International Trade: A Guide for SME Managers*<sup>14</sup>, qui sont tous spécifiquement axés sur les besoins des PMA. Elle a aussi lancé en 2004 sa nouvelle initiative de renforcement des capacités des instituts universitaires, l'Institut virtuel sur le commerce et le développement. À ce jour, une université de PMA (l'université Dar es-Salaam en Tanzanie) a rejoint l'Institut et bénéficié de l'accès aux compétences et aux travaux de recherche de la CNUCED sur les questions de commerce international et de développement, ainsi que d'un appui ciblé en vue de l'élaboration du nouveau cours de maîtrise sur la gestion des politiques commerciales proposé par l'établissement. En outre, plus de 42 responsables et universitaires de 20 PMA ont participé aux cours sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, cours qui s'inscrivent dans le cadre de la formation organisée par la CNUCED en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok<sup>15</sup>.

25. Par ailleurs, plusieurs PMA ont reçu un appui technique et des conseils dans le cadre du Programme relatif aux pôles commerciaux. Cette assistance prend essentiellement la forme d'activités de renforcement des capacités visant à renforcer les pôles commerciaux et à appuyer leur rôle en tant que centres d'information et de facilitation du commerce, au profit des micro, petites et moyennes entreprises des PMA. Douze PMA<sup>16</sup> qui disposent de tels pôles ont bénéficié d'un appui de la part de la CNUCED sous la forme de cours de formation, de services de conseil et d'activités de renforcement des capacités.

### ***TrainForTrade***

26. Le Programme TrainForTrade de la CNUCED vise à renforcer les capacités de formation des pays bénéficiaires dans les domaines du commerce international, de l'investissement et de la gestion portuaire. Conformément à sa stratégie de formation et de renforcement des capacités, le programme repose sur l'élaboration de matériels de formation, la formation de formateurs locaux, la promotion de l'enseignement à distance et la création de réseaux entre les organismes de formation des pays bénéficiaires. Dans le cadre de ce programme, on a conçu et mis en œuvre des cours de formation à distance sur la négociation des accords internationaux d'investissement et sur les négociations et la diplomatie commerciales dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Guinée, Mali et Togo). Le Sénégal et le Bénin ont poursuivi leurs activités ordinaires de formation et ont bénéficié du programme, et en particulier des cours de formation à la gestion

---

<sup>14</sup> UNCTAD/SDTE/TIB/2003/3.

<sup>15</sup> Angola, Bangladesh, Bhoutan, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Gambie, Guinée, Îles Salomon, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Ouganda, Samoa, Soudan, République démocratique populaire lao, Yémen et Zambie.

<sup>16</sup> Bénin, Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Yémen et Zambie.

portuaire. En Asie du Sud-Est, la République démocratique populaire lao et le Cambodge ont bénéficié d'activités de formation entreprises aux niveaux national et sous-régional. Ces activités de renforcement des capacités ont été mises en œuvre dans le cadre d'un projet sous-régional de renforcement de la formation et des capacités institutionnelles en matière de négociations commerciales multilatérales. Le projet a été lancé à Vientiane le 17 novembre 2003 pour la République démocratique populaire lao et à Phnom Penh le 23 janvier 2004 pour le Cambodge. Au total, entre janvier et septembre 2004, neuf séminaires et ateliers ont été organisés à l'intention de plus de 160 participants. Ces séminaires comprenaient notamment une session de formation à l'enseignement à distance destinée à des formateurs, des activités de formation à la gestion portuaire et des cours de formation sur les accords d'investissement et le droit et la politique de la concurrence. TrainForTrade a aussi mis en place un cours sur le tourisme durable et élaboré des programmes intégrés d'assistance technique pour l'Angola, Madagascar, le Mali et la Zambie.

### ***Facilitation du commerce et des transports***

27. En ce qui concerne la facilitation du commerce et des transports, la CNUCED a lancé des activités dans le cadre du projet de modernisation d'urgence des douanes et de facilitation du commerce en Afghanistan. Ce projet, financé par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, est entrepris en collaboration étroite avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'autres partenaires du développement de l'Afghanistan. L'objectif principal est d'accroître les recettes douanières grâce à a) l'amélioration de la gestion et de la collecte des recettes douanières existantes et b) la facilitation du commerce et du transit de manière à accroître la base de recettes douanières. Dans le cadre de ce projet, la CNUCED offrira une assistance technique pour l'installation de SYDONIA au service des douanes et contribuera à la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et des transports concernant, en particulier, les accords de transit, les arrangements relatifs aux couloirs de transport en transit entre l'Afghanistan et ses voisins, les documents commerciaux et documents de transport et la législation y relative, et l'adhésion à la Convention TIR. Un autre projet visant à créer des outils pratiques permettant d'évaluer les besoins et les priorités des PMA en matière de facilitation du commerce a été lancé par la CNUCED avec l'appui financier du Gouvernement norvégien. Ce projet devrait contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets de coopération technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports. La CNUCED a également conçu un autre projet de renforcement des capacités visant à donner aux pays en développement sans littoral et de transit la capacité durable de planifier et de mettre en œuvre des arrangements régionaux de facilitation du commerce et des transports. Ce projet, financé par le Compte des Nations Unies pour le développement (quatrième tranche), sera mis en œuvre par le biais de pôles locaux de facilitation du commerce et des transports, en partenariat avec les entreprises des zones maritimes, intérieures et frontalières. Des efforts ont aussi été entrepris, avec des fonds fournis par le Gouvernement suédois, pour renforcer la participation des PMA et d'autres pays en développement aux négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce.

### ***Automatisation des douanes: SYDONIA***

28. La CNUCED continue de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce et de modernisation des douanes dans les PMA en renforçant ou en améliorant les mécanismes SYDONIA existants ou en en créant de nouveaux. SYDONIA est un système informatisé de

gestion douanière qui couvre l'ensemble du processus de dédouanement, avant l'arrivée de la marchandise jusqu'à la mainlevée après paiement des droits et taxes. Ce système facilite la gestion de tous les types de procédures, comme l'import-export, ainsi que tous les autres régimes douaniers, y compris le transit et l'entreposage. Il propose aux négociants un module permettant de faire directement les déclarations ainsi qu'une interface qui permet les échanges de données électroniques entre les douanes et les tiers autorisés, comme les banques, les négociants et les autres services de l'État. Il permet également la compilation automatique de données statistiques rapidement et aisément accessibles après le processus de dédouanement, offrant ainsi aux gouvernements des PMA des informations utiles pour l'analyse, la planification économique et la prise de décisions.

29. En 2004, le programme SYDONIA a été exécuté et/ou amélioré au Burundi, au Cameroun et à Madagascar, et lancé en République du Congo, en Éthiopie, au Rwanda, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie. Pour appuyer la mise en œuvre du programme en Afrique, un centre SYDONIA pour l'Afrique a été créé dans les locaux du PNUD à Ouagadougou (Burkina Faso), avec le concours financier du Gouvernement français. Ce centre, qui a commencé à soutenir des activités au Burundi, en République centrafricaine, en Mauritanie, au Mali et au Togo, a pour objectif d'offrir aux pays qui utilisent SYDONIA un appui technique immédiat et pratique, au niveau régional, et d'organiser des sessions de formation à la demande. Ainsi, un séminaire sur l'utilisation de SYDONIA a été organisé à Ouagadougou en décembre 2004 à l'intention de sept pays d'Afrique de l'Ouest.

#### ***Le SIAM et les PMA***

30. La CNUCED a contribué à l'application pratique de mesures de facilitation du commerce et des transports en aidant les PMA à installer le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), qui permet de localiser les marchandises et les matériels de transport, quel que soit le mode de transport, et fournit des statistiques et autres informations fiables et actualisées. En juillet 2004, en vertu d'une convention signée avec le secrétariat de l'UEMOA, la CNUCED a dépêché une mission d'étude dans cinq pays de la sous-région pour préparer une étude de faisabilité portant sur la mise en place du système de suivi Roadtracker dans les deux principaux couloirs de transit d'Afrique de l'Ouest (Abidjan-Ouagadougou-Niamey et Accra/Tema-Ouagadougou-Bamako). Actuellement, on envisage de lancer un projet pilote pour le couloir Accra/Tema-Ouagadougou. Sur la base des résultats de ce projet et des enseignements qui en seront tirés, des mesures seront prises pour lancer des projets du même type au profit du plus grand nombre possible de PMA.

#### ***Les TIC au service du développement***

31. La CNUCED a organisé des ateliers et des séminaires de formation à l'intention de plusieurs gouvernements et groupes d'intégration régionale dans le but de fournir des conseils sur les politiques à mener dans le domaine des TIC et du commerce électronique. Dans le cadre du cours de formation sur les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale (par. 166 du Plan d'action de Bangkok), le secrétariat a organisé une session de formation au Viet Nam en novembre 2004 et a fourni un module portant sur les TIC au service du développement à des responsables de pays asiatiques, dont le Bangladesh, le Bhoutan, le Népal, la République démocratique populaire lao et Samoa. Ce module portait sur l'impact des TIC sur les résultats économiques, la notion de stratégie électronique, les aspects juridiques du

commerce électronique, la nécessité de mesurer l'économie de l'information, les questions relatives aux TIC traitées à l'OMC et le concept de logiciel libre. Un cours de formation sur les aspects juridiques du commerce électronique a été organisé en mars 2005 à l'intention de 22 participants de différents ministères et organismes de la République démocratique populaire lao. Ce cours a contribué à l'élaboration par le pays d'une loi sur le commerce électronique. Lors de la onzième session de la Conférence, le secrétariat de la CNUCED avait lancé l'Initiative en matière de tourisme électronique, programme d'assistance technique visant à promouvoir l'utilisation des TIC dans le secteur du tourisme afin d'aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources touristiques. Cette initiative, lancée à la demande des pays en développement, devrait être appliquée dans plusieurs PMA. Depuis juin 2004, l'Angola, le Bénin et la Mauritanie ont présenté des demandes d'assistance technique tandis que Madagascar, le Mali, le Sénégal, le Soudan et la Zambie ont manifesté leur intérêt pour cette initiative.

### **C. Investissement et développement des entreprises**

32. Les PMA continuent de bénéficier de différents programmes et projets de la CNUCED, dont la rédaction de guides de l'investissement, l'organisation d'examens de la politique d'investissement, la promotion de la bonne gouvernance en matière de facilitation et de promotion de l'investissement, EMPRETEC et d'autres activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine de l'investissement. Ces activités ont pour objectif de contribuer aux efforts nationaux et internationaux déployés pour rendre le contexte plus favorable aux investissements et de renforcer la capacité des PMA de formuler des politiques qui leur permettent d'attirer des investissements, notamment l'investissement étranger direct (IED), et d'en tirer parti. Par exemple, en 2004, dans le cadre du suivi de l'examen de la politique d'investissement du Lesotho, la CNUCED a élaboré un projet de législation sur l'IED et une étude comparative des procédures et pratiques du pays en matière d'immigration concernant le personnel expatrié des entreprises. De même, au titre de la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement de la Tanzanie, on a rédigé le Code de Zanzibar sur l'investissement et organisé un atelier destiné à sensibiliser les membres du Parlement et du Gouvernement aux questions relatives à l'IED. L'examen de la politique d'investissement du Bénin est terminé et des examens sont en cours pour la Zambie et le Rwanda. En 2004, des activités ont été entreprises dans cinq PMA (Bénin, Lesotho, Népal, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) pour donner suite aux recommandations formulées lors des précédents examens des politiques d'investissement.

33. Les activités entreprises au titre du Programme de la CNUCED relatif au renforcement des capacités de bonne gouvernance pour la promotion et la facilitation des investissements ont pris fin dans les cinq premiers pays bénéficiaires (Éthiopie, Lesotho, Maldives, Mali et République-Unie de Tanzanie) et un rapport consultatif sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement aux Maldives a été présenté au Gouvernement. En 2004, l'Éthiopie, le Mali, la Mauritanie et l'Ouganda ont bénéficié du projet CNUCED/CCI sur les guides de l'investissement et d'activités de suivi, tandis que trois nouveaux guides ont été élaborés. En juillet 2005, 12 demandes de guide, dont neuf émanaient de PMA, étaient en suspens. Une nouvelle publication, le *Livre bleu sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement*, vise à améliorer le contexte de l'investissement et à promouvoir le dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Le *Livre bleu* met l'accent sur un plan d'action en vertu duquel les gouvernements sont invités à entreprendre des activités

concrètes et mesurables qui peuvent être exécutées dans un délai d'un an. En outre, la CNUCED a lancé en 2004 une base de données en ligne facilitant l'accès à des données actualisées et complètes sur l'IED et les activités des sociétés transnationales dans les PMA et d'autres pays en développement ([www.unctad.org/fdistatistics](http://www.unctad.org/fdistatistics)).

34. Le secrétariat a organisé aux niveaux national et régional plusieurs cours de formation, séminaires et ateliers portant sur les accords internationaux ou bilatéraux d'investissement, dont ont bénéficié 27 PMA en 2004. En ce qui concerne le développement des entreprises, la CNUCED a continué de fournir des conseils à l'Afghanistan, à l'Angola, au Burkina Faso, à Madagascar, au Mozambique, au Sénégal, à Vanuatu et au Yémen sur les politiques propres à améliorer la compétitivité des PME locales. Le programme EMPRETEC s'est avéré particulièrement utile pour renforcer la capacité institutionnelle des PMA de promouvoir l'esprit d'entreprise et la compétitivité des PME. À l'heure actuelle, le réseau CNUCED/EMPRETEC compte 26 pays dont 7 PMA (Angola, Bénin, République démocratique du Congo, Éthiopie, Sénégal, Mozambique et Ouganda).

#### **D. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)**

35. Les activités de coopération technique entreprises dans le cadre du SYGADE portent notamment sur l'installation du logiciel spécialisé de gestion de la dette, y compris de la version la plus récente (par exemple au Burkina Faso et en République démocratique du Congo) et sur l'offre d'une formation et d'une assistance technique concernant l'utilisation de ces produits. Parmi les activités proposées, on citera également les services d'appui et de maintenance, la fourniture de conseils sur les questions relatives aux institutions et aux procédures, l'organisation de séminaires et d'ateliers destinés aux responsables gouvernementaux, l'organisation, à l'intention de responsables gouvernementaux, de visites d'étude dans d'autres pays utilisateurs du SYGADE et la fourniture d'une assistance en matière d'analyse de la dette et d'élaboration de stratégies de gestion de la dette. Une caractéristique importante du SYGADE est l'interface de son logiciel avec le Modèle+ de la capacité de soutien de la dette de la Banque mondiale (DSM+), outil d'analyse destiné à aider les responsables des pays à formuler une stratégie nationale de la dette – intégrant l'allégement de la dette ou de nouvelles possibilités de prêt – qui soit rationnelle, durable et compatible avec les politiques macroéconomiques à long terme. Le SYGADE permet aussi de créer une base de données complète et actualisée sur la dette et de fournir des statistiques exactes et à jour. À l'heure actuelle, le programme collabore avec 28 entités (ministères des finances, planification économique et banques) dans 21 des 50 PMA<sup>17</sup>.

### **III. ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES RÉSULTATS OBTENUS ET DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

36. Comme cela a été clairement mis en évidence au cours de nombreuses discussions du Conseil, il y a plusieurs leçons à tirer de la mise en œuvre du Programme d'action actuel et des précédents: a) la coopération internationale pour le développement et les politiques connexes

---

<sup>17</sup> Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Yémen et Zambie.



devraient de plus en plus prendre en compte la situation et les priorités de chaque pays et s'y adapter, ce qui suppose davantage d'efforts de la part de la communauté des donateurs en particulier, et de la communauté internationale en général; b) au niveau national, les gouvernements de chaque PMA devraient s'efforcer de traduire les politiques et engagements prévus dans le Programme d'action en mesures concrètes, dans le cadre de leurs politiques et stratégies nationales de développement; c) les problèmes de développement auxquels doivent faire face les PMA sont si complexes et multiformes qu'il faudrait, pour les résoudre, un effort concerté des PMA eux-mêmes et de la communauté internationale; d) comme les PMA souffrent de pauvreté généralisée et de sous-développement, la plupart de ces pays sont déjà en retard dans la réalisation des OMD et des buts et objectifs du Programme d'action. Enfin, quelques PMA ont enregistré des progrès, qu'ils auront sans doute beaucoup de mal à maintenir étant donné qu'il est difficile de prévoir l'impact des facteurs internes et externes qui peuvent influencer sur la croissance économique et le développement de ces pays.

37. S'il est encore trop tôt pour évaluer véritablement l'impact des travaux de recherche et d'analyse des politiques menés par le secrétariat concernant les PMA, ces pays et leurs partenaires de développement se sont régulièrement félicités de la pertinence des conclusions et recommandations contenues en particulier dans les rapports sur les pays les moins avancés. Les travaux d'analyse des politiques ont permis d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le redoutable problème du développement et de la réduction de la pauvreté dans les PMA et de réclamer l'adoption, aux niveaux national et international, de mesures supplémentaires et spécifiques pour venir à bout du problème grave et persistant du sous-développement et de la pauvreté généralisée dont souffrent ces pays. Par exemple, la proposition formulée récemment par le G8 concernant l'annulation de la dette multilatérale des pays les plus pauvres va dans le sens des recommandations de la CNUCED, qui préconise depuis longtemps d'annuler la dette, y compris la dette multilatérale, de ces pays. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED ont toujours mis en évidence le fait qu'une part croissante de la dette des pays les plus pauvres est due à des institutions multilatérales et ont souligné qu'il importait d'inclure dans les initiatives de réduction de la dette la dette multilatérale, qui jusque-là n'avait jamais été prise en compte.

38. La publication du rapport sur les PMA et des autres ouvrages de recherche et d'analyse des politiques élaborés par le secrétariat ne doit pas être considérée comme une fin en soi mais plutôt comme un moyen d'atteindre l'objectif final du renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des politiques et de création d'un consensus international. Il importe par conséquent d'intégrer au travail analytique une stratégie de diffusion ciblée qui passerait par exemple par l'organisation de séminaires et d'ateliers et par l'élaboration de notes d'orientation, le but étant d'aider les décideurs des PMA à renforcer les capacités de ces pays en matière d'appropriation des programmes et d'élaboration des politiques. Par exemple, l'Atelier de formation sur le commerce et la pauvreté, organisé à Genève dans le cadre des rapports sur les PMA de 2002 et de 2004 et l'Atelier de Kigali sur le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, tous deux financés avec le concours du Gouvernement finlandais, ont offert une excellente occasion de faire part des résultats et des conclusions des travaux menés aux PMA comme à leurs partenaires de développement. L'Atelier de Kigali a conduit à la publication du Manuel sur le Cadre

intégré<sup>18</sup>, outil de référence pour les nouveaux pays bénéficiaires qui permet à tous les pays concernés de s'appuyer sur une compréhension commune du Cadre.

39. Les différentes activités entreprises par le secrétariat dans le domaine des produits de base ont été jugées vitales pour les PMA, le secteur des produits de base restant d'une importance stratégique cruciale pour la transformation socioéconomique de ces pays. Dans le domaine des négociations et de la diplomatie commerciales, les nombreuses activités de formation et de renforcement des capacités entreprises par la CNUCED ont contribué aux efforts déployés aux niveaux national et local pour améliorer la participation des PMA aux négociations commerciales multilatérales ainsi qu'aux discussions sur les questions commerciales complexes les intéressant. Cette participation est essentielle pour que ces pays s'affirment dans les négociations commerciales et forment des coalitions avec d'autres pays en développement pour œuvrer en faveur de leurs intérêts communs à l'OMC et dans le cadre d'autres négociations commerciales. Cela étant, les capacités institutionnelles et humaines des PMA ainsi que les ressources financières disponibles aux fins des négociations commerciales, de la formulation des politiques commerciales et de leur mise en œuvre restent insuffisantes. Il est donc nécessaire que la CNUCED et les autres organismes concernés continuent d'aider ces pays à renforcer leurs capacités de négociation.

40. En ce qui concerne les politiques de la concurrence et de la consommation, plusieurs PMA ont réalisé des progrès du point de vue de l'élaboration, l'adoption, la révision et l'application de lois nationales relatives à la concurrence. Il faut continuer à les aider à formuler des politiques de la concurrence et de la consommation orientées vers le développement, de manière à stimuler leur compétitivité et leur développement. De même, il faut une action concertée au niveau international pour promouvoir l'adoption d'une stratégie plus volontariste en matière de commerce, d'environnement et de développement, en tenant compte des besoins et des priorités des PMA dans le domaine du développement. Cela suppose à la fois l'amélioration de la cohérence des politiques au niveau national et la participation active des pays aux discussions, consultations et négociations internationales. Cela suppose aussi que l'on mette davantage l'accent, pour l'analyse et le renforcement des capacités, sur les secteurs et les pays de manière à permettre aux PMA de saisir les opportunités commerciales qui se présentent au niveau multilatéral.

41. Le Cadre intégré reste le seul instrument interinstitutions disponible permettant d'intégrer les questions de commerce aux politiques et stratégies nationales de développement des PMA, y compris dans le cadre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Il est devenu une source d'informations permettant de mieux appréhender les politiques commerciales et les obstacles qui empêchent les PMA de participer davantage aux échanges mondiaux, ainsi qu'un mécanisme de coordination des activités de renforcement des capacités commerciales. Dans ce contexte, il est généralement admis que les pays bénéficiant du Cadre intégré ont besoin d'assistance pour se préparer à ce processus, et tout d'abord des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC). Il importe d'aider les pays dès le début en leur donnant les moyens de prendre en main le Cadre intégré grâce aux activités préparatoires entreprises dans le cadre des EDIC. Cela permettra de veiller à ce que les pays aient bien compris le processus relatif au Cadre intégré et l'aient soigneusement préparé, et de faire le point sur les instruments,

---

<sup>18</sup> UNCTAD/LCD/2005/2.

les conseils et les informations nécessaires aux PMA pour élaborer leurs propres stratégies en matière de Cadre intégré.

42. La CNUCED a entrepris d'importantes activités de renforcement des institutions et de développement des ressources humaines dans le domaine de l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce et des PME des PMA. Par exemple, des projets comme SYDONIA et SIAM ont contribué à l'amélioration des recettes de l'État et à la facilitation du commerce et des transports dans un certain nombre de PMA. Le cours de formation consacré aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale et celui consacré à l'utilisation d'Internet pour le commerce électronique ont respectivement permis d'améliorer la compréhension de certaines questions complexes et contribué aux efforts déployés aux niveaux national et international pour améliorer le contexte de l'investissement dans les PMA et renforcer la capacité de ces pays de formuler des politiques qui leur permettent d'attirer des investissements, y compris l'IED, et d'en tirer le meilleur parti possible. Le programme SYGADE continue de renforcer la capacité des PMA de gérer efficacement leur dette et, par le biais de conférences et séminaires internationaux et régionaux et de projets de coopération technique propres à chaque pays, il contribue aussi à recenser et diffuser auprès des pays bénéficiaires les meilleures pratiques en matière de gestion de la dette.

43. Dans le cadre des nombreuses activités énumérées ci-dessus, la CNUCED a bénéficié de contributions financières sous la forme de ressources extrabudgétaires fournies par plusieurs pays donateurs et divers organismes d'aide au développement. Au besoin, elle a collaboré étroitement avec, entre autres, l'OMC, le CCI, la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUD, le PNUE, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les commissions régionales des Nations Unies, le Fonds commun pour les produits de base, les organisations internationales des produits de base, les banques d'import-export, les autorités chargées de la concurrence, l'Union africaine, les secrétariats de groupements régionaux d'intégration, l'Union européenne, le Département du développement international du Royaume-Uni, l'Agence suédoise de développement international (ASDI), les instituts universitaires et les organisations de la société civile, y compris le secteur privé. Cette coopération profite aux PMA puisqu'elle permet à la CNUCED d'amplifier l'impact de l'appui qu'elle offre à ces pays en créant des complémentarités et des synergies avec d'autres organisations.

44. Toutefois, si l'intérêt croissant des donateurs pour le financement des programmes de coopération de la CNUCED est tout à fait encourageant, il devient de plus en plus complexe et onéreux de répondre aux différentes conditions et exigences en matière de présentation de rapports, à tel point que cela sape l'efficacité opérationnelle et la durabilité à long terme des projets et des programmes. Il est particulièrement important de veiller à ce que les donateurs respectent les limites fixées par l'ONU en matière de communication de données financières, à savoir de veiller à l'équilibre entre la nécessité pour le donateur de contrôler l'usage qui est fait de ses contributions et les capacités de la CNUCED en matière d'administration et de réglementation. Les prescriptions en matière de présentation de rapports et autres communications d'informations ne doivent pas dériver vers l'audit. À cet égard, il importe de noter que l'Assemblée générale, par le biais du Règlement financier de l'ONU, a donné au seul Comité des commissaires aux comptes le droit de vérifier les états financiers de l'Organisation.

## Conclusions

45. Il ressort de l'exposé ci-dessus que les PMA ont continué de bénéficier de différentes activités entreprises par le secrétariat de la CNUCED. Un grand nombre d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités mises en œuvre dans ces pays sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires. Si la générosité des donateurs concernant certaines activités spécifiques aux PMA est encourageante, le caractère peu prévisible des ressources extrabudgétaires continue de nuire à la durabilité et à la continuité de plusieurs programmes et projets. Cette situation risque également de réduire l'impact sur le développement des projets entrepris au niveau national. L'une des solutions serait d'encourager les donateurs à mettre à disposition des ressources suffisantes sur une base pluriannuelle, bien avant la mise en œuvre des projets et programmes prévus. De même, en finançant davantage de projets et programmes à plus long terme au moyen de sources de financement plus prévisibles – par exemple, le Compte de l'ONU pour le développement (chap. 34 du budget-programme) ou les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU (chap. 23 du budget-programme) – on contribuerait à renforcer la viabilité à long terme des programmes de coopération technique et de renforcement des capacités mis en œuvre dans les PMA.

46. Dans un souci d'efficacité, il importe d'harmoniser les prescriptions des donateurs en matière de présentation de rapports (voir par. 44 ci-dessus) de manière à les faire concorder, autant que faire se peut, avec le cycle d'établissement des rapports financiers de l'ONU, comme défini dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Même si les donateurs fournissent des contributions tout au long de l'année, la CNUCED obéit à un cycle annuel de présentation de rapports financiers. En ce qui concerne les rapports de vérification des comptes, les états financiers de l'ONU et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sont présentés tous les deux ans à l'Assemblée générale. Les états financiers vérifiés sont les seuls rapports de vérification des comptes auxquels ont accès les donateurs. Lorsque ces derniers insistent pour avoir des rapports financiers et des rapports de vérification des comptes tous les ans, voire tous les six mois, en plus des rapports fournis dans le cadre du cycle annuel de présentation d'informations financières, ils imposent aux services administratifs et aux services de coopération technique de la CNUCED des coûts supplémentaires. La CNUCED exhorte les donateurs à prendre garde aux conditions administratives dont ils assortissent leurs contributions volontaires et à tenir compte du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale.

47. Il est aussi très important pour les PMA de trouver les moyens de renforcer l'impact concret (ou les effets sur le développement) des projets et programmes de coopération technique et de renforcement des capacités de leurs institutions et de leurs économies. Les PMA devraient être encouragés à entretenir un dialogue permanent avec leurs partenaires de développement et les institutions internationales de manière à tirer le meilleur parti possible des programmes et projets adoptés en leur faveur. L'expérience a aussi montré que l'implication des pays bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des projets était essentielle pour obtenir de bons résultats. Il est également important que les demandes présentées par des PMA concernant des programmes de coopération technique et de renforcement des capacités soient fondées sur une évaluation critique des lacunes et des besoins de chaque pays de façon que la pertinence et l'impact de ces programmes puissent par la suite être jugés non seulement du point de vue de l'efficacité de leur mise en œuvre mais aussi du point de vue de

leur contribution concrète au règlement des problèmes qui se posent au niveau local. Il faudrait poursuivre les efforts visant à renforcer la capacité des pays de s'approprier véritablement les programmes et à faire en sorte que les programmes de coopération technique soient conçus pour répondre à la demande des bénéficiaires et non aux exigences des donateurs. Enfin, il est essentiel que les activités opérationnelles entreprises dans les PMA et leur financement fassent l'objet d'une évaluation indépendante, avec la participation des PMA et de leurs partenaires de développement, afin d'assurer la prévisibilité et la viabilité de ces activités et d'améliorer leur contribution aux perspectives des PMA en matière de commerce et de développement.

-----